



## SOCIÉTÉ

# Les lycées, nouveaux pivots de l'orientation des élèves de terminale

PAUL DE COUSTIN [@PauldeCoustin](#)

POUR ASSURER une meilleure orientation aux bacheliers, le gouvernement veut agir dès l'année de terminale. Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé plusieurs mesures qui renforcent la responsabilité des lycées. Deux « semaines de l'orientation » seront organisées avant les vacances de février, pour accompagner et préciser les projets des lycéens. Ils enregistreront ensuite leurs choix sur une plateforme aux contours encore flous, qui succédera à APB (voir encadré).

Concernant les vœux des élèves de terminale, l'ensemble des enseignants d'une classe jouera désormais un rôle accru. Lors du premier conseil de classe, l'équipe éducative « prendra connaissance des intentions des lycéens » pour leur donner des conseils et des recommandations. À l'issue du deuxième trimestre, le conseil de classe devra examiner les vœux des élèves « afin de contribuer aux avis portés par le chef d'établissement ». Ces avis seront ensuite transmis aux établissements d'enseignement supérieur que le lycéen souhaite rejoindre. Enfin, le gouvernement préconise la nomination d'un second professeur principal en classe de terminale, pour mieux accompagner les élèves.

« C'est un vrai effort de la part de l'État de financer la désignation d'un second professeur principal », souligne Philippe Tournier, secrétaire général du syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale. Un professeur principal reçoit en effet une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) d'un

montant annuel fixe de 1200 euros par an, auquel s'ajoute une part variable.

## « Les conseillers d'orientation évincés »

Un argument financier pourtant insuffisant pour motiver les enseignants à s'investir dans ce rôle. « Les lycées ont déjà bien du mal à en trouver un ! » explique le proviseur du lycée Victor-Duruy, à Paris, car cela implique « une responsabilité morale que beaucoup ne se sentent pas en mesure d'assumer ». « Sur quel budget, et avec quels personnels envisage-t-on ces nominations ? » demande de son côté Claire Guéville, responsable des questions lycée au Syndicat national des enseignants de second degré (SNES-FSU). « C'est très compliqué de trouver des professeurs principaux qui ont l'expérience suffisante pour faire ce travail d'orientation », analyse-t-elle.

Tous deux s'interrogent également sur la faisabilité des avis donnés en conseil de classe. « Concrètement, sur une classe de 35 élèves ayant formulé 10 vœux chacun, comment peut-on prononcer 350 avis en une heure et demie ? Ce n'est pas possible », regrette Philippe Tournier. Au-delà de ce constat, Claire Guéville remet également en cause la « pertinence de l'expertise » des enseignants de lycées sur les quelque 12000 formations qu'offre l'enseignement supérieur français. « Ce qui me frappe, c'est que la fonction des conseillers d'orientation est totalement évacuée ou presque, indique l'enseignante d'histoire-géographie. Le gouvernement met en place une politique d'orientation scolaire sans associer clairement ceux dont c'est le métier. »

Globalement, les deux responsables syndicaux s'accordent pour dire qu'au-delà de « l'effet d'annonce », les nouvelles compétences des lycées en matière d'orientation ne pourront être mises en place sans « des moyens supplémentaires ». ■